



ÉDUCATION NATIONALE
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET RECHERCHE



Plan académique de développement des enseignements de langues et cultures régionales 2010-2014

Depuis la loi Deixonne (janvier 1951) l'enseignement des langues et cultures régionales est autorisé et organisé dans le cadre de l'école de la république. Les langues et cultures régionales sont considérées comme patrimoine de la France depuis la révision constitutionnelle de juin 2008. Il appartient à chaque territoire de mettre en œuvre les actions qui permettent leur développement.

Le constat

Dans le primaire :

72 enseignants et 2700 élèves sont concernés au niveau d'une sensibilisation, d'une initiation ou du bilinguisme. 1 école publique propose un enseignement bilingue (français-occitan provençal).

Dans le secondaire :

20 professeurs dispensent un enseignement de langue régionale à 754 collégiens et 399 lycéens. L'encadrement pédagogique est assuré au niveau rectoral par un chargé de mission d'inspection assisté par un conseiller pédagogique par département.



académie
de Nice

L'ambition

Assurer une meilleure répartition des moyens et la continuité des enseignements en langues régionales en augmentant le nombre d'enseignants compétents :

Le conseiller académique sera chargé de mission à temps complet.

Dans le premier degré :

4 postes seront ouverts au concours externe spécial pendant les 4 prochaines sessions.

Dans le second degré :

2 postes de professeurs certifiés d'occitan-langue d'oc seront demandés au ministère cette année.

La certification complémentaire de professeurs de l'académie sera encouragée par une offre de formation continue.

La mobilisation académique

Des actions de formation sur le développement de l'enseignement des langues et cultures régionales seront mises en place.

- Un séminaire académique destiné au personnel d'encadrement .
- Un séminaire académique destiné aux enseignants des différents degrés.
- Un volet langues et cultures régionales identifié dans le plan académique de formation.

Des outils destinés à l'enseignement seront proposés.

- Un CDROM d'initiation à l'occitan édité par le CRDP .
- Une méthode d'apprentissage de l'occitan-langue d'oc en accès libre sur le site académique.
- Un référentiel de compétences et un livret d'évaluation, niveau A 1, publié par l'académie.

